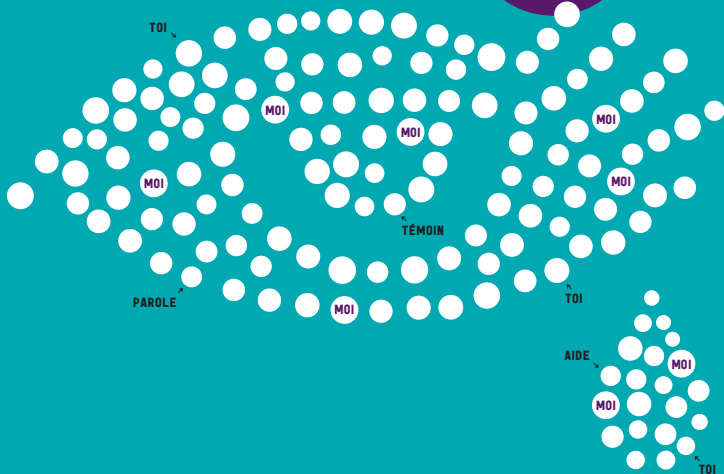


tous
concernés



violences conjugales

En parler

VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉ

À Pantin, un réseau de professionnels est à votre disposition pour :

- Vous écouter
- Vous apporter de l'aide pour vos démarches
- Organiser votre protection et votre défense
- Vous accompagner dans le changement

Ils sont tenus au SECRET PROFESSIONNEL : ce que vous leur direz ne sera communiqué à personne.



**1 FEMME
SUR 10
EN FRANCE EST
VICTIME DE VIOLENCES
CONJUGALES ***

PARLER

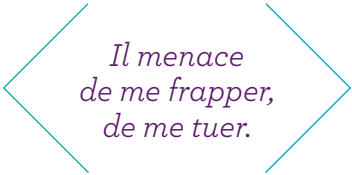
Les services sociaux vous accompagnent et vous permettent d'exposer votre situation. Ils pourront vous conseiller et vous accompagner. Vous pouvez les rencontrer :

- En mairie : Pôle Social
- À la PMI : demander à parler à une conseillère conjugale
- Au Relais des parents
- À la mission locale (si vous avez moins de 25 ans)

SE SOIGNER

Si vous ou vos enfants souffrez physiquement ou psychologiquement, les personnels de santé peuvent intervenir.

Ils vous apporteront les soins dont vous avez besoin et pourront également vous orienter vers des associations ou autres structures d'appui. Les médecins libéraux ainsi que ceux des centres municipaux de santé établiront les certificats médicaux et les constats de coups qui pourront être nécessaires dans le cadre d'une procédure future.



*Il menace
de me frapper,
de me tuer.*

CONNAÎTRE SES DROITS

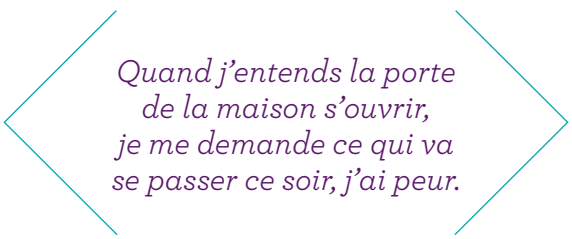
Pour ne plus subir la violence de votre conjoint(e) devenu dangereux(se) pour vous et vos enfants, vous devez bien connaître vos droits.

Les conseillers juridiques vous apporteront toute l'aide nécessaire pour réaliser vos démarches juridiques. La Maison de la Justice et du Droit accueille un service spécifique SOS Victimes 93 que vous pouvez solliciter n'importe quand.

SE PROTÉGER

La meilleure façon d'échapper à la violence conjugale est de déposer plainte auprès de la police.

Même si vous ne souhaitez pas le faire immédiatement, vous pouvez vous rendre au Commissariat de Pantin, à la brigade locale de protection de la famille. Les officiers de police vous expliqueront les démarches à suivre pour assurer au mieux votre protection.



Quand j'entends la porte de la maison s'ouvrir, je me demande ce qui va se passer ce soir, j'ai peur.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ(E) ?

- Avez-vous déjà été menacé(e), insulté(e), humilié(e) par votre conjoint(e) ?
- Est-ce que votre conjoint(e) vous a déjà pris votre argent, votre carte bleue, votre passeport ou tout autre élément indispensable à votre vie quotidienne ?
- Avez-vous déjà subi des violences physiques de la part de votre conjoint(e) : coups, bousculades ?
- Vous est-il arrivé d'être contraint(e) par votre conjoint(e) à des relations ou actes sexuels non consentis ?
- Vos enfants subissent-ils également directement ou indirectement des violences de la part de votre conjoint(e) ?
- Vous sentez-vous dominé(e), impuissant(e) face à votre conjoint(e) ?

Si vous vous retrouvez dans au moins une de ces situations, vous êtes victime de violences conjugales.

VOUS POUVEZ STOPPER CE CYCLE DE VIOLENCE

La violence conjugale est punie par la loi.

Il s'agit d'un délit.

Tout(e) conjoint(e) violent peut être poursuivi(e) en justice et condamné(e) (article 222 du Code Pénal).

Vous n'êtes pas responsable des actes de votre partenaire ou ex-partenaire. Quelles que soient ses explications et justifications, il/elle n'a pas le droit de vous agresser. Il/elle est seul(e) responsable de ses actes de violences.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

À Pantin, des professionnels sont à votre écoute. Vous pouvez vous déplacer ou téléphoner pour prendre rendez-vous que vous soyez victime ou témoin de violences.

Pôle Social

84/88, avenue du Général Leclerc
(tél.) 01 49 15 41 56 ou 01 49 15 41 54
Urgences assurées tous les jours par un(e) assistant(e) social(e) de garde.

Centres de PMI

Françoise Dolto
35, rue Formagne
(tél.) 01 71 29 56 60

Cornet
10/12, rue Eugène et M.-L. Cornet
(tél.) 01 71 29 56 40

Courtillières
3, avenue Aimé Césaire
(tél.) 01 71 29 23 90

Quatre-Chemins
43, avenue Édouard Vaillant
(tél.) 01 71 29 59 75

Relais des parents

La Manufacture
37/39, rue Victor Hugo
(tél.) 01 49 15 72 20

Mission Locale

Maison de l'Emploi
7, rue de la Liberté
(tél.) 01 49 15 38 00

CMS Cornet (infirmier)

10/12, rue Eugène
et Marie-Louise Cornet
(tél.) 01 49 15 45 05

Maison de la Justice et du Droit



25 ter, rue du Pré-Saint-Gervais
(tél.) 01 41 83 66 40

Commissariat de police

(brigade locale
de protection de la famille)
14, rue Eugène
et Marie-Louise Cornet
(tél.) 01 41 83 45 00

NUMÉROS D'URGENCE (APPEL GRATUIT)

Violences Femmes Info : 3919,
service anonyme et gratuit.

Police : 17

Samu : 15

Pompiers : 18

Hébergement d'urgence : 115

Enfance maltraitée : 119